

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

AR Préfectu

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 02B-212000434-20231115-2023151163-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

**N° 2023/63
du 15.11.2023
domaine 7.1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	13	13	00	00

CONVOCACTION	AFFICHAGE
10.11.2023	10.11.2023

Objet : Vote de nouveaux tarifs pour l'occupation de la salle des fêtes

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

Présents : Biaggi, Cholet-Allegrini, Esposito, Fantozzi, Fustier, Launoy, Luciani, Marchioni, Pardini, Peretti, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier

Représentés :

Absents : Carballo-Bujan, Giorgi, Lancelle, Martini, Mattei, Sisco

Secrétaire : Vuillamier

Le Maire expose au Conseil les tarifs de l'occupation des salles des fêtes de la Commune qui seront explicités dans une convention de mise à disposition.

Il propose les tarifs suivant :

La location à l'année (Association ou organisateur) :

Salle des fêtes d'Erbalunga : **300 €/an** avec une caution de 600 € sous forme de chèque déposé en garantie des dommages éventuels ainsi qu'une caution entretien et nettoyage de 150 €.

Salle des fêtes de Poretto : **150€ /an** avec une caution de 600 € sous forme de chèque déposé en garantie des dommages éventuels ainsi qu'une caution entretien et nettoyage de 150 €.

La location ponctuelle :

Salle des fêtes d'Erbalunga :

Résident : 250€	Hors résident : 610€
-----------------	----------------------

Salle des fêtes de Poretto :

Résident : 150€	Hors résident : 300€
-----------------	----------------------

Avec pour chaque mise à disposition une caution de 600 € sous forme de chèque déposé en garantie des dommages éventuels ainsi qu'une caution entretien et nettoyage de 150 €.

Après examen et délibération, le Conseil décide

D'ACCEDER à la proposition du Maire

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint,
Thierry CHOLET-ALLEGRIINI**

